



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
CONCERNANT L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE DE HEIMSBRUNN**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande de l'entreprise AGS Déménagements sise à OSTWALD (67540) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un déménagement, des places de parking situées dans la rue de Heimsbrunn seront destinées au stationnement d'un camion de déménagement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux et de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de la circulation ;

ARRETE

Article 1er : Jeudi 08 février 2024, toute la journée, le stationnement sera interdit devant le N° 4A rue de Heimsbrunn, afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

Article 2 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois en vigueur.
Les véhicules gênants pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 3 : La Société AGS est autorisée à occuper en partie la chaussée.
Vu le rétrécissement de la voie au niveau d'une courbe, le pétitionnaire est tenu d'avertir les usagers du danger.

Article 4 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise en charge du déménagement pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation à

- Messieurs les Chefs des Brigades de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
- La Brigade Verte de SOULTZ et de WALHEIM
- L'entreprise AGS Déménagements d'OSTWALD (67540)
- Les riverains

HOCHSTATT, le 30 janvier 2024
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

